



## Mairie de Trois-Bassins Service Adressage

Partie réservée à l'administration

Date réception : .....

N° d'arrivée : .....

### DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADRESSAGE

NOM : ..... Prénoms : .....

Adresse du demandeur : .....

Code postale : ..... Ville : .....

Numéro de téléphone : 0262 ..... / 069.....

Mail : .....

#### Références cadastrales :

Section : .....

N° de parcelle : .....

N° de Permis de construire : ..... Date de délivrance : .....

Objet de la demande :  Logement  Autres, à préciser : .....

Construction existante :  oui  non

Si oui, date d'achèvement : ...../...../.....

Formulaire H1 : .....

#### Pièces à fournir :

Pièces d'identité du demandeur

*Selon les cas : Permis de construire, ou taxe foncière, ou bail si locataire ou agriculteur, facture...*

**Délai d'instruction : 1 mois**

Date de la demande : ...../...../.....

Signature :

## CONTACT

Cette demande est à transmettre par courriel ou à retourner par voie postale dûment signée, complétée et accompagnée obligatoirement des pièces indiquées ci-dessus à :

- Mairie de Trois-Bassins - Service Adressage - 2, rue du Général de Gaulle – 97426 TROIS BASSINS
- [urbanisme@ville-troisbassins.re](mailto:urbanisme@ville-troisbassins.re)
- 0262.24.80.03

## PROTECTION DES DONNEES

Dans l'intérêt de faciliter l'accès des secours, et d'offrir à chaque citoyen un accès de qualité à un ensemble de services (distribution du courrier, ramassage des ordures, fournisseurs d'énergies, livraisons, ...), il est impératif de disposer d'une adresse officielle. L'article L. 2213- 28 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le numérotage est exécuté pour la première fois par la commune et relève de la compétence du Maire. Il constitue une mesure de police générale exercée par le maire pour des motifs d'intérêt général. Les informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement manuel et informatisé dont le responsable de traitement est la Commune de Trois-Bassins. Elles sont destinées à l'instruction des demandes d'adressage et de numérotage, à la mise à jour des rôles fonciers, et des bases de données communales ainsi qu'à des fins statistiques (SIG, Urbanisme). Le traitement est nécessaire à l'exécution de cette mission d'intérêt public. Les données enregistrées n'ont pas pour finalité la prise d'une décision automatisée. Les informations demandées sont obligatoires pour le traitement de votre demande. Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction de votre dossier. Les informations recueillies sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs et conformément au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée ainsi qu'aux prescriptions des archives départementales. Peuvent être destinataires de ces données dans la limite de leurs attributions respectives : le personnel habilité par la Commune de Trois-Bassins et les autorités de contrôle des collectivités territoriales habilitées et autorisées. Dans la mesure où cela est compatible avec l'activité du traitement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes, d'un droit à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données. Vous avez également la faculté de donner des directives sur le sort de vos données après décès. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant votre demande aux Déléguées à la Protection des Données, soit par courriel : [urbanisme@ville-troisbassins.re](mailto:urbanisme@ville-troisbassins.re) ou par courrier à l'adresse : Mairie de Trois-Bassins - Service Adressage - 2, rue du Général de Gaulle – 97426 TROIS BASSINS, en joignant un justificatif de votre pièce d'identité signé et en cours de validité, sauf si les éléments communiqués dans le cadre de votre demande permettent de vous identifier de façon certaine. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (<https://www.cnil.fr/>)